

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 20 avril 2011 (Réf C3/2011)

Membres présents : Mesdames Odile ZACCARON, Maryse VILLARD (suppl. Dominique CROS), Martine LACLAU, Monique PORCU, Sandrine SANDRAL, Messieurs Marin POUSTHOMIS, Roland ROUSTIT, Jean-Guy AUGÉ, Joël MARQUES, Yves LE POEC, Jean-Marie POUSTHOMIS, Roger MONSIRVEN, Hubert SAUNAL (suppl. Jean-Louis FABRE), Thierry VIEULES, Serge SALARINO, Damien CHAMAYOU, Jean-Luc ESPITALIER, Alain ASSIE, André VIALA (suppl. Jean-Paul NOUVEL) : **19 membres**.

Ont également participé : Jean-Louis FOURNIER (Conseiller général), Stéphane AZAM (directeur de la CCMA).

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du Conseil du 1^{er} mars 2011,
2. Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2010,
3. Présentation du budget principal et des budgets annexes 2011,
4. Vote des budgets et des taux d'imposition 2011,
5. Poursuite des échanges sur les ajustements de périmètres des intercommunalités,
6. Perspectives d'évolution de la micro crèche des monts d'Alban,
7. Point sur les chantiers en cours : local technique, ZA bois, atelier scierie, ...
8. Informations sur les marchés publics,
9. Informations et questions diverses.

I. Adoption du compte-rendu du Conseil du 1^{er} mars 2011

Damien CHAMAYOU procède à la lecture du compte-rendu du Conseil communautaire du 1^{er} mars 2011.

Le compte-rendu est adopté, à l'unanimité des membres présents.

II. Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2010

Damien CHAMAYOU et Stéphane AZAM présentent les résultats de l'exécution du **budget principal** pour l'année 2010.

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 382 348,50 € et un déficit de la section d'investissement de 490 389,08 €. Après la reprise des restes à réaliser (+ 221 839,81 €) et du déficit reporté de la section d'investissement de 36 714,53 €, le résultat cumulé se trouve excédentaire pour 77 084,70 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Stéphane AZAM explique que le déficit de la section d'investissement s'explique par le décalage entre des dépenses d'investissement très importantes cette année et le retard dans l'encaissement des subventions liées à ces investissements.

A la suite de cette présentation, le Conseil adopte le compte administratif 2010 du budget principal à l'unanimité. Le compte de gestion remis par le Trésorier d'Alban ainsi que l'affectation du résultat sont également adoptés.

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2010 du **budget annexe Lotissement ZA Dolmen** et du **budget annexe Lotissement ZA bois** sont également adoptés à l'unanimité.

III. Présentation du Budget principal et des Budgets annexes 2011

Damien CHAMAYOU et Stéphane AZAM présentent le projet de budget au niveau de l'opération s'agissant de la section d'investissement et au niveau de chaque chapitre budgétaire s'agissant de la section de fonctionnement.

S'agissant de la section d'investissement, plusieurs programmes sont reconduits pour permettre leur achèvement, dont les plus importants sont :

- 84. Construction du local technique de la CCMA et d'un atelier relais dans l'ancien foirail d'Alban (avec inscription de crédits supplémentaires pour les aménagements intérieurs),
- 10. Acquisition d'équipements techniques : Maintien de l'opération pour acquérir un broyeur à branchages,
- 13. Réalisation atelier relais Galonnier,
- 20. Réalisation atelier relais SAS Serin. Damien CHAMAYOU indique que l'opération, déjà réalisée au 4/5^{ème}, se poursuit avec un petit programme d'aménagement des locaux. (N.B. : Les difficultés actuelles de l'entreprise sont liées à la baisse d'activité dans le secteur carrosserie – transport et au durcissement des banques pour les financements d'exploitation, ce qui a conduit l'entreprise à assurer 3 à 4 mois d'avance de trésorerie sur sa production).
- 22. Travaux de sauvegarde de la chapelle du séminaire de Massals – 1^{ère} tranche (mise hors d'eau),
- 23. Aménagements touristiques : Regroupement des opérations liées à l'étude et travaux de qualification des sentiers de randonnée et à l'aménagement des points nature.
- 25. Elaboration des documents d'urbanisme : PLU intercommunal et achèvement de la carte communale du Fraysse,
- 26. Acquisition d'un camion de collecte des déchets,
- 27. Réalisation d'une maison des services et de santé. Sur proposition du Président, le Conseil approuve l'engagement rapide de l'opération et en particulier l'étude préalable de « projet de santé territorial ».
- 28. Création salle d'animation dans la chapelle du séminaire de Massals. Le Président informe d'un rendez-vous pris avec Mr GIRONET, Architecte des bâtiments de France, le 3 mai 2011 pour obtenir un avis technique sur l'opération.
- 29. Réalisation d'un atelier relais 2 à la ZA spécialisée bois.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Les nouvelles opérations proposées sont les suivantes :

- 30. Programme de voirie 2011 : Inscription minimum base FDT-Voirie 251 000 € HT + 10 000 € TTC dans le cadre du programme d'accès entreprises
- 31. Création d'un atelier de sculpture et gravure pour SARL Arino-Barascud à Massals : Budget 82 809 € HT.
- 32. Création d'un atelier de découpe et de conditionnement de viande fermière pour Julien FRAYSSINES à Paulinet : Budget 192 817 € HT.
- 33. Aménagements lieux de collecte : Provision de 17 000 € (excédent activité collecte des déchets 2010) pour réalisation de travaux destinés à optimiser la collecte des déchets en secteur urbain.
- 34. Fourniture haut débit zones blanches 2ème tranche : Inscription de 25 000 € TTC pour suite de l'opération en relation avec la SAEM E-Tera pour équiper de nouvelles zones blanches.

Plusieurs éléments nouveaux viennent impacter la section de fonctionnement cette année :

- Prise en compte de la subvention d'équilibre à la micro crèche à Alban sur une année complète (subvention prévisionnelle de 34 700 €) de laquelle il faudra déduire la participation de la CAF et de la MSA dans le cadre du contrat enfance jeunesse.
- Portage financier de l'atelier relais SAS Serin en attendant la cession à l'entreprise.
- Augmentation des dépenses de personnel liée à la prise en compte sur une année complète de la mise à disposition d'un personnel MJC et du poste mutualisé maintenance informatique des écoles du réseau, et à l'internalisation du poste de coordination enfance jeunesse.
- L'impact négatif de la réforme de la taxe professionnelle se confirme avec un prélèvement sur nos recettes d'un montant de 45 000 € pour alimenter le Fonds National de Garantie individuelles des Ressources (FNGIR). Damien CHAMAYOU et Jean-Luc ESPITALIER rappellent que les territoires ruraux sont doublement perdants dans cette réforme : d'une part l'investissement économique réalisé par la collectivité ne se traduit plus par des recettes fiscales nouvelles et d'autre part ces prélèvements pour le FNGIR, correspondant à une partie des recettes des départements et régions transférées aux communes et aux Communautés de communes, vont aller alimenter les secteurs urbains pour compenser leur perte de taxe professionnelle. Le département et la région ne disposeront plus de cette ressource pour accompagner nos projets d'investissement par le biais de subventions. Il s'agit donc d'une ponction sur les contribuables locaux, faite au nom des communes et Communauté de communes, pour financer les zones urbaines, considérées comme « perdantes » de la réforme de la taxe professionnelle.
- Baisse de la dotation d'intercommunalité (versée par l'Etat) de 2,2 % alors qu'elle augmentait régulièrement d'environ 1%. Cette baisse est encore une fois liée à une réorientation de la dotation d'intercommunalité vers le secteur urbain, et en particulier les communautés urbaines créées récemment qui perçoivent une dotation par habitant quatre fois supérieure à celle perçue en secteur rural, et tout ceci sur une enveloppe globale qui est bloquée.

- Budget annexe Lotissement ZA Dolmen : Reconduction des restes à réaliser.

- Budget annexe Lotissement ZA Bois : Reconduction des restes à réaliser.

IV. Vote des budgets et des taux d'imposition 2011

1. Vote des taux de la TEOM par zone

Damien CHAMAYOU et Stéphane AZAM présentent les résultats financiers de la collecte des déchets pour l'exercice 2011. Ces résultats montrent un excédent lié à la baisse des coûts de traitement facturés par Trifyl et à la baisse des tonnages collectés. Le Bureau de la CCMA propose de provisionner ce résultat en section d'investissement pour réaliser des réaménagements d'aires de collecte, notamment en secteur urbain.

Les états fiscaux montrant une augmentation prévisionnelle des ressources de la TEOM à taux constant de 7 600 € pour 2011 alors que le coût de la collecte devrait se stabiliser, le Bureau de la CCMA propose de baisser le taux de la TEOM pour l'année 2011 afin de ramener le montant de cette recette fiscale au coût réel de l'activité de collecte.

Un débat s'est engagé sur cette proposition, certains élus se positionnant sur une stabilisation des taux pour faire face plus facilement aux charges liées au changement du camion de collecte.

Le Président indique que ces charges sont déjà intégrées dans le budget de l'activité de collecte par le biais d'un amortissement pluriannuel. Il insiste aussi sur la nécessité de donner un signe positif aux administrés qui font de réels efforts de tri et de limitation de production de déchets résiduels.

A 17 voix pour et 2 abstentions, le Conseil adopte les taux de TEOM suivants pour 2011 :

- Zone 1 (collecte en points de regroupements) : 11,30 % (baisse de 2%)
- Zone 2 (collecte en porte à porte) : 16,56 % (baisse de 5%)

Le conseil demande qu'une information soit faite sur cette baisse et sur l'implication des habitants.

2. Vote du taux des 4 taxes locales et de la taxe de zone

Stéphane AZAM indique que les taux d'imposition 2010 ont été recalculés (taux rebasés) par les services fiscaux pour prendre en compte les transferts de fiscalité issus de la réforme de la taxe professionnelle. Certains taux s'en trouvent être considérablement augmentés : le taux de taxe d'habitation passe de 2,25 % à 7,88%, le taux de CFE passe de 3,88% à 7,97%, le taux de la fiscalité professionnelle de zone (FPZ) passe de 14,62% à 30,75%.

Le Président avertit que ces taux rebasés risquent d'être mal perçus localement et qu'il sera difficile d'expliquer que cette augmentation de taux sera d'abord perçue par la CCMA pour être ensuite reversée au FNGIR (cf. explication ci-dessus).

Le Bureau propose d'adopter une augmentation uniforme du taux rebasé des taxes ménages et de la CFE hors zone de 2 % permettant de prendre en compte l'inflation.

Pour la fiscalité professionnelle de la zone d'activité (FPZ), il est proposé d'appliquer le taux maximum autorisé pour 2011, revenant à une progression de taux de 2,1 % par rapport à 2010.

Le Conseil adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants pour 2011 :

- Taxe d'habitation : 8,04 %
- Taxe foncière (bâti) : 5,17 %

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

- Taxe foncière (non bâti) : 26,36 %
- Cotisation foncière des entreprises hors zone : 8,13 %
- Fiscalité professionnelle de zone (FPZ) : 31,39 %. (Taux maximum pour 2011).

3. Vote des budgets 2011

Le Conseil vote ensuite, à l'unanimité, le budget principal, le budget annexe Lotissement ZA Dolmen et le budget annexe Lotissement ZA Bois, tels que proposés par le Président.

Le budget principal proposé s'élève au total à 4 128 469 € dont 1 114 900 € en section de fonctionnement et 3 013 569 € en section d'investissement, en tenant compte des restes à réaliser et de la reprise des résultats.

Le Président remercie Stéphane AZAM pour la qualité du travail préparatoire à cette réunion et la clarté de l'exposé et en profite pour remercier chaleureusement tous les agents de la CCMA pour la qualité du travail assuré et pour l'ambiance conviviale et de solidarité qui règne au sein de l'équipe.

V. Poursuite des échanges sur les ajustements de périmètre des intercommunalités

Damien CHAMAYOU indique que Madame la Préfète présentera le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale lors d'une réunion d'installation de la Commission départementale de la coopération intercommunale le 28 avril prochain.

Madame la Préfète a d'ores et déjà indiqué qu'elle avait pris le parti de réfléchir en terme de fusions d'intercommunalités existantes plutôt que sur la base d'un redécoupage de ce qui existe en fonction des réels bassins de vie quotidienne.

La proposition relative à notre territoire devrait être une fusion avec la Communauté de communes du Villefrancois avec le rattachement des communes de Rayssac et Montroc, issues de la Communauté de communes du Montredonnais en instance de dissolution.

Les contacts seront pris avec les représentants des collectivités concernées courant du mois de mai.

VI. Perspectives d'évolution de la micro crèche des monts d'Alban

Martine LACLAU expose un rapide bilan des activités de la micro crèche pour l'année 2010. 26 enfants ont pu être accueillis occasionnellement et 19 enfants de manière permanente au cours des 9 mois de gestion de la structure en 2010. Le taux d'occupation, sur l'ensemble des plages horaires proposées par la structure, est ainsi de 68 % par rapport à l'activité proposée, ce qui est remarquable pour une année de démarrage.

Martine LACLAU indique que le succès de la structure peut s'expliquer par la qualité de l'accueil mais également par le coût d'accès à ce service qui est, compte tenu de la grille des tarifs imposée par la CAF, favorable aux familles du secteur qui ont pour la majeure partie des faibles ressources. La participation moyenne des familles est effectivement de 0,87 € par heure de garde, alors qu'elle est de 1,20 € en moyenne dans le département.

Le montant des charges nettes de la micro crèche s'est élevé à 85 400 € en 2010 pour une subvention d'équilibre attribuée par la CCMA de 14 200 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Le taux d'occupation prévisionnel pour l'année 2011, attesté par les chiffres de fréquentation des 3 premiers mois de l'année, étant supérieur à 80%, l'association « Groupement Familles Rurales » souhaite engager une réflexion sur l'évolution de la structure vers un multi-accueil.

En effet, l'association a déjà refusé en 2011 l'accueil de 8 temps complet ce qui a contraint des familles à s'organiser, parfois par la cession d'activité de l'un ou l'autre des parents. Cette situation est également confortée par le fait qu'il n'y a plus de places disponibles chez les assistantes maternelles.

Yves LE POEC indique que l'école d'Alban s'est vu accordée l'ouverture d'une nouvelle classe à la prochaine rentrée scolaire (spécificité zone montagne) permettant d'accueillir des enfants de 2 ans. Cet élément va dans le sens d'une amélioration de la situation en terme d'accueil de jeunes enfants mais ne sera pas suffisant.

En conséquence il convient d'étudier une extension sur Alban et de rechercher des solutions pour les villages les plus éloignés. La visite des locaux actuels de la micro crèche par les services PMI du Conseil général ayant permis d'envisager une extension à 14 places (plus une d'urgence), le Président propose de mettre en place une groupe de réflexion pour étudier la question de l'évolution de la structure tout en prenant en compte les spécificités et l'éloignement de certaines zones du territoire comme Teillet ou la Vallée du Tarn dont les résidents n'ont pas accès facilement aux services de la micro crèche.

Plusieurs pistes pourront alors être étudiées comme par exemple la création d'un service de garde itinérant, l'accompagnement à l'installation d'assistantes maternelles sur le secteur ou encore des actions innovantes et polyvalentes d'aide à la petite enfance.

Un comité de pilotage réunissant tous les partenaires de l'opération se réunira le 21 avril à 20 heures au siège de la CCMA.

Jean-Luc ESPITALIER indique que le Relais Assistantes maternelles de la CCMA devrait en attendant pouvoir prendre le relais de la micro crèche en cas de refus d'accueil par celle-ci, en accompagnant les familles dans la recherche d'un autre mode de garde y compris sur les territoires voisins.

VII. Point sur les opérations en cours : ZA bois, réhabilitation foirail, voirie, ...

1. Les travaux d'aménagement de la ZA spécialisée bois et de l'atelier relais Galonnier à Carmenel se poursuivent normalement. Quelques ajustements restent à réaliser au niveau des terrassements. Le Président annonce que nous débiterons la prochaine réunion du Conseil par une visite de ce chantier.
2. Les travaux de réhabilitation de l'ancien foirail d'Alban se déroulent sans imprévus. Les travaux devraient terminés vers la mi-juin. Une matinée Portes Ouvertes sera organisée après le regroupement du matériel associatif dans le local réservé à cet effet.

VIII. Informations sur les marchés publics signés

Un seul marché public à procédure adaptée a été conclu depuis la précédente réunion du Conseil : le marché de maîtrise d'œuvre de la réalisation de l'atelier relais sculpture et gravure à Massals a été confié à Daniel ENGUILABERT, architecte DLPG à Albi.

IX. Informations et questions diverses

1. Demande d'accompagnement de l'association Créamonts

L'association d'artisans Créamonts a bénéficié en 2010 d'une aide à la réalisation de supports de communication dans le cadre de notre programme d'aide pour la création, la reprise et la promotion des nouvelles activités commerciales et de service des Monts d'Alban.

Elle souhaite bénéficier d'une nouvelle aide à la réalisation de supports de communication (flyers, kakémonos, bandeaux, ...).

Le Président propose de conclure avec l'association une convention fixant les conditions de réalisation de l'opération. Le Conseil de la CCMA approuve cette proposition à l'unanimité.

2. Adhésion au CAUE du Tarn

Le Président propose aux membres du Conseil le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes au C.A.U.E. du Tarn à la place des Communes membres.

Il précise que cette adhésion ne change rien quant à la possibilité ouverte aux Communes de solliciter directement le C.A.U.E., mais que cette cotisation intercommunale remplace celle des communes.

Le Conseil de la Communauté, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion au CAUE du Tarn pour l'année 2011 et l'engagement d'une dépense de 628,00 € (0,20 € * 3140 habitants) au titre de la cotisation.

3. Convention relative au fonctionnement du centre de loisirs intercommunal des Monts d'Alban pour l'année 2010

Le Conseil de la Communauté, vu la convention du 13 juillet 2010 relative au fonctionnement du centre de loisirs intercommunal des Monts d'Alban pour l'année 2010, approuve le montant réel des frais de mise à disposition des bâtiments et du matériel auprès de la MJC des monts d'Alban comme suit :

- 1 300 € pour les frais de mise à disposition des bâtiments,
- 1 070 € pour le coût d'amortissement du matériel mis à disposition.

4. Convention du 30 octobre 2009 relative au partenariat pour la création et la gestion d'une micro crèche à Alban

Le Conseil de la Communauté, vu la convention du 30 octobre 2009 relative au partenariat pour la création et la gestion d'une micro crèche à Alban, approuve le montant réel des frais de mise à disposition des bâtiments auprès de l'association « Groupement des associations Familles Rurales des monts d'Alban » au titre de l'année 2010, à 4 500 €.

Le Président
Damien CHAMAYOU

